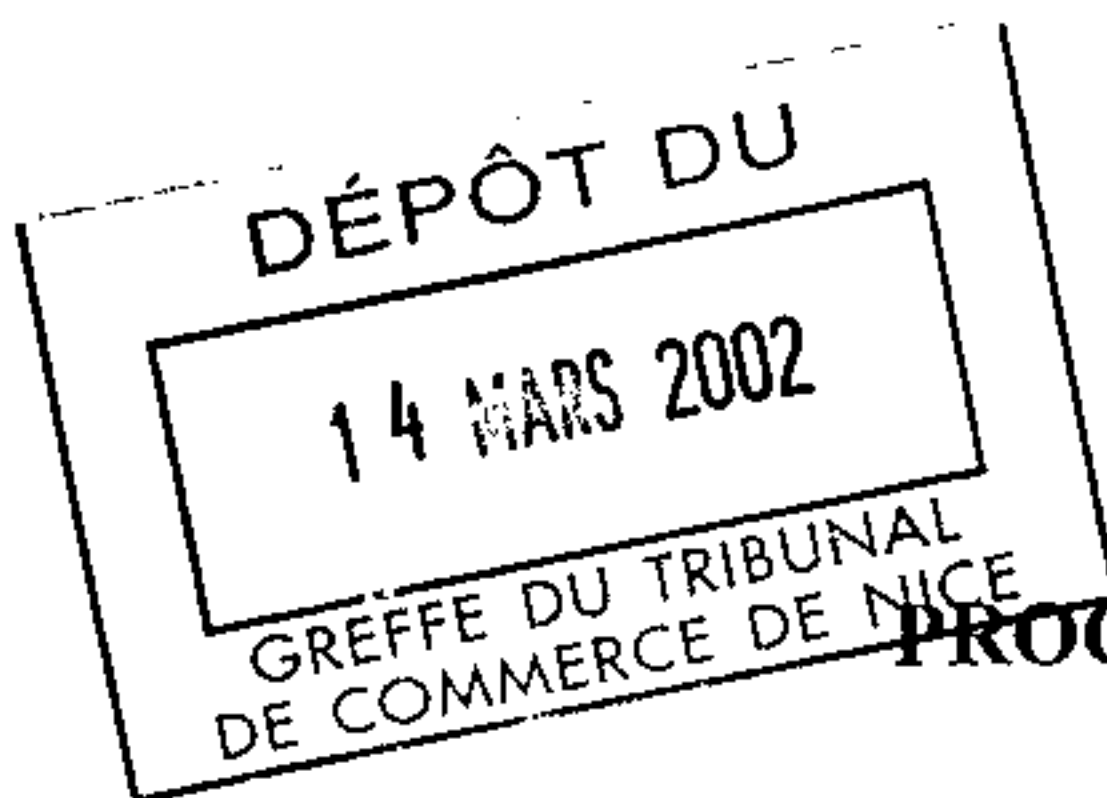


2297

DAVID ET ASSOCIES
Société anonyme
au capital de 62 500 euros
Siège social : 37 bis rue Maréchal Joffre
NICE (ALPES MARITIMES)

RCS NICE B 326 354 099
83B00584



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2002**

L'an deux mille deux et le vingt six février, à neuf heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 8 février 2002.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Roger DAVID préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Roger DAVID
et
Madame Annie DAVID

les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Micheline MACCHIAVELLI, assistante de cabinet, est choisie comme secrétaire.

La société AUDICONSEIL, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 495 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- les lettres de démission des commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

AD 7 MN

Puis le Président déclare que le rapport du conseil, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale, prend acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire, la société AUDICONSEIL et de la démission, pour convenance personnelle, du Commissaire aux comptes suppléant Madame Geneviève DUBOST.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement :

- Mademoiselle Marie-Dominique de PERETTI DELLA ROCCA
10, Avenue de Paris – AJACCIO (20000)
en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire ,

- la SARL AUDICONSEIL,
37 bis, Rue Maréchal Joffre - NICE (06000)
en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

